

JOURNAL D'AGRICULTURE,

ET

TRANSACTIONS

DE LA

Société d'Agriculture du Bas-Canada.

VOL. 5.

MONTREAL, MARS, 1852.

No. 3.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET FERMES-MODELES.

L'établissement d'Ecoles d'Agriculture et de Fermes-Modèles occupe considérablement l'attention du public, au moment actuel, et il est probable que la Législature s'occupera de cet important sujet, dans sa prochaine session. Comme il est probable que ces institutions auraient une très grande influence sur le progrès futur du pays, la Législature ne saurait y apporter trop d'attention et de réflexion, afin d'en venir d'un coup à un plan judicieux pour leur administration. Nous croirions pouvoir être capable de suggérer de très bons règlements pour ces institutions, comme le pourraient faire plusieurs autres personnes; mais tous ces plans demandent une considération sérieuse de la part des représentans du peuple assemblés en parlement de toutes les parties de la province. S'il est proposé plusieurs plans différents, on pourra, peut être, y trouver de quoi en faire un *qui approche* de la perfection. Nous disons *approchant* de la perfection, parce que ce ne sera qu'après que le système aura été en pleine opération, pendant quelque temps, qu'on en pourra découvrir les défauts, ainsi que les améliorations qu'il conviendrait d'y faire. Mais, quelque soit chez nous le désir de voir des écoles d'agriculture et des Fermes-Modèles établies dans chacune des paroisses du Bas-Canada, nous prendrons la liberté de suggérer qu'il serait à propos de se mettre d'abord en état de se régler d'après l'expérience, en formant un de ces établissemens à Montréal et un autre à Québec, ou un, au plus, dans chaque district du Bas-Canada. On verrait alors jusqu'à quel point ils réussiraient, et l'on au-

rait des jeunes gens instruits à ces établissemens en état de se charger de l'administration d'établissemens semblables, dans d'autres endroits. On ne pourrait pas trouver mauvais que des municipalités ou des particuliers établissent des Fermes-Modèles et des Ecoles d'Agriculture là où ils le jugeraient à propos; mais s'il fallait à ces institutions une aide pécuniaire de la part du gouvernement, il serait prudent de se borner à une seule dans chaque district du Bas-Canada, *jusqu'à ce que l'expérience et la pratique* eussent fourni toutes les connaissances nécessaires pour les bien conduire. Quelque plan qu'on adopte, il faudrait avoir soin que les écoles d'agriculture et les Fermes-Modèles fussent situées de manière à ce que les élèves pussent se rendre facilement à leurs églises respectives, les dimanches et les fêtes. Ces écoles ne peuvent pas être restreintes à des élèves d'une croyance particulière plutôt que d'une autre, mais doivent être ouvertes à tous les enfans, ou jeunes gens, de quelque religion qu'ils soient. Il ne serait guère possible d'avoir pour ces écoles des chapelains qui officieraient pour une secte ou croyance distincte, et conséquemment, tout ce qu'on peut faire, c'est que les écoles soient situées de sorte que les élèves puissent fréquenter leurs églises respectives, le dimanche, et soient forcés à le faire par les administrateurs de ces écoles. Ni père ni mère ne voudraient que leurs enfans fussent placés de manière à ne pouvoir pas assister au service de leur culte religieux, et c'est ce qui arriverait, s'ils étaient envoyés à une école qui serait trop éloignée des églises de leur religion. Il serait aussi à désirer que ces institutions fussent d'un accès facile pour les parens ou les tuteurs des élèves;